#### Page : 1/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021 Date d'impression: 22.09.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**BIOSOLV** · Nom du produit:

108212 · Code du produit:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Agent diluant Dégraissant

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: **HAFA France** 

ZI - Allée Clotaire 1er - BP 243

F-76197 YVETOT

Tél: 02.35.95.45.54 Fax: 02.35.95.83.63 Courriel: fds@hafa.org Site Internet: www.hafa.org

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 néant · Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant Mentions de danger néant

· Indications complémentaires: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de solvants

· Composants dangereux:

CAS: 34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

50-100%

EINECS: 252-104-2 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions Reg.nr.: 01-2119450011-60 communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: BIOSOLV

(suite de la page 1)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: En cas de contact accidentel, rincer abondamment les yeux avec de

l'eau pure.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

· 4.2 Principaux symptômes et

traitements particuliers

**nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

• **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

\*Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par

endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau.

/ec beaucoup d'eau. (suite page 3)

Page : 3/9

(suite de la page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021 Date d'impression: 22.09.2021

Nom du produit: **BIOSOLV** 

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: caoutchouc naturel,

caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

Matériaux ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium, métaux

légers et leurs alliages.

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD,

PPHD, Teflon.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

· DNEL

34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Dermique Effets systémiques à long terme 65 mg/kg (Travailleurs / Workers) Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 308 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· PNEC

34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

PNEC aqua (freshwater) 19 mg/l PNEC aqua (marine water) 1,9 mg/l PNEC - eau (dégagement intermitent) 190 mg/l PNEC - STP 4.168 mg/l

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: **BIOSOLV** 

(suite de la page 3)

PNEC - soil / soil 2,74 mg/kg
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment
PNEC - sédiment marin / sea sediment 7,02 mg/kg

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

• Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

Non déterminé.

· Protection des mains:

III S

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· *Matériau des gants* Gants en PVC

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant

l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

• **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Liquide · Couleur: Liquide

Odeur: Faible, caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 184 °C

· Inflammabilité Non applicable.

ane.

(suite page 5)

Page : 5/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: BIOSOLV

(suite de la page 4)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· *Inférieure:* 1,0 Vol % · *Supérieure:* 14,0 Vol %

• **Point d'éclair:** 82 °C (NF EN 22719)

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C 2,1 mm²/s (NF EN ISO 3104)

**Dynamique:** Non déterminé.

· Solubilité

· I'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,4 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 25 °C: 0,975 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

• **9.2 Autres informations** 56.7 %

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: 205 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

Point de congélation: -80 °C

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

*métaux* néant • *Explosibles désensibilisés* néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: **BIOSOLV** 

(suite de la page 5)

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

• **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles: Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

Aluminium.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral LD50. 5.000 mg/kg (Rat)
Dermique LD50. 9.510 mg/kg (rab)

· Corrosion cutanée/irritation

**cutanée**Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

out pac remplie.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: **BIOSOLV** 

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral LC50/96 h >1.000 mg/l (Poecilia reticulata)

CL50 (48H) 1.919 mg/l (Daphnia)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021 Date d'impression: 22.09.2021

Nom du produit: **BIOSOLV** 

(suite de la page 7)

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdiction Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel."

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Date de la version précédente: 08.01.2019

· Numéro de la version précédente: 16

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route · Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 9)

Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 22.09.2021 Numéro de version 17 Révision: 22.09.2021

Nom du produit: BIOSOLV

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 8)